

FICHE SPORT DÉPARTEMENTALE

23 | 24

ESCALADE



sd093@unss.org

www.unss93.org

Dossier suivi par
Jean-Philippe DAMIE

Et Audrey HENRY

audreycourrier@hotmail.com

ESCALADE

La fiche sport départementale est rédigée suite à la réunion de la commission mixte départementale de l'activité ; elle a pour objectif d'informer sur les organisations départementales. Pour avoir plus de détails sur les règlements ainsi que sur les compétitions académiques et nationales vous devez consulter la circulaire académique (téléchargeable [ici](#)) et la fiche sport nationale (téléchargeable [ici](#)). Ces documents sont aussi téléchargeables sur OPUSS dans les articles nationaux ou SR.

Cette fiche est valable pour l'année scolaire en cours, elle pourra être mise à jour au cours de cette période. Seule la Fiche Sport en ligne sur <https://www.unss93.org> fait foi.

Voici la liste des personnes qui étaient présentes à la C.M.D. d'Escalade en visioconférence le 03/10/2023 : KHATIR Mahieddine col L Michel CLICHY SOUS BOIS, SCHNEIDER Antoine col Barbara STAINS, DUBOIS Sébastien Col G Philippe AULNAY SOUS BOIS, MARC Claire col G Braque NEUILLY SUR MARNE, Jean Philippe DAMIE directeur départemental UNSS 93, Audrey HENRY déléguée technique UNSS93.

Liste des responsables d'activité Escalade dans les districts :

ESCALADE	COLLEGE	J. VILAR	VILLETANEUSE	BISON JULIE	C1
ESCALADE	COLLEGE	BARBARA	STAINS	SCHNEIDER ANTOINE	C2
ESCALADE	COLLEGE	M. CACHIN	LE BLANC-MESNIL	EYDAN PAOLA	C3
ESCALADE	COLLEGE	V. HUGO	AULNAY-SOUS-BOIS	AFONSO CATHY	C4
ESCALADE	COLLEGE	J. LOLIVE	PANTIN	CHANAL VINCENT	C5
ESCALADE	COLLEGE	S. ANSPACH	MONTREUIL	GOSCHLER THEO	C6
ESCALADE	COLLEGE	L. MICHEL	CLICHY-SOUS-BOIS	MAHIEDDINE KHATIR	C7
ESCALADE	COLLEGE	G. BRAQUE	NEUILLY-SUR-MARNE	MARC CLAIRE	C8
ESCALADE	LYCEE	D. PAPIN	LA COURNEUVE	CROUTS LAURA	L1
ESCALADE	LYCEE	CHARLES DE GAULLE	ROSNY-SOUS-BOIS	BELLEK KILIAN	L3

PÔLE COMPÉTITION

	Limite District	Championnat Départemental	Championnat Académique
Equipe Collèges	Date limite 07/02	Date limite 13/03 Lieu : Stains ou Montfermeil ou Aubervilliers ou Tremblay en France ?	27/03/24 à Champigny.
Equipe Lycées	Date limite 07/02	Date limite 13/03. Lieu ?	27/03/24 à ?

PÔLE INNOVATION

Rencontres inter-établissements	Dates	Lieux
Mouli Games Règlement sur l'article escalade opuss creteil.	A fixer après les départementaux	A fixer entre collègue de district ou interdistrict.

PÔLE RESPONSABILISATION

Certifications	Dates	Lieux
District	Date butoir 17/01/24	Suivant les districts
Départementale	07/02/24 2 lieux : - Collège Barbara à STAINS - Collège République à Bobigny ??	
Académique	En réflexion avec la FFME pour la formation pour les meilleurs juges (ceux qui doivent participer aux ACAD). Date ?	

DATES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Épreuves	Date	Lieu
Collèges Etabl/Exc/Sport Part.	05 au 07 Juin 2024	Gémozac (Charentes maritimes)
Lycées Etabl/Exc/Sport Part.	03 au 05 Juin 2024	Gémozac (Charentes maritimes)

RAPPEL

Inscription aux compétitions et aux formations de jeunes officiels obligatoire sur Opuss.unss.org

En cas de non inscription de l'équipe sur opuss, celle-ci pourra demander à participer « hors concours » mais ne sera pas classée et pas qualifiée pour la suite du championnat.



UN SPORT SCOLAIRE POUR TOUTES ET TOUS

Catégories d'âge 2023 - 2024

Benjamins	nés en 2011, 2012 et 2013
Minimes	nés en 2009 et 2010
Cadets	nés en 2007 et 2008
Juniors	nés en 2005 et 2006
Seniors	nés en 2004 et avant

Jeudi 08/02/24 à 18h15 en visio : Réunion de qualification au championnat départemental par équipes collèges (les responsables d'activités escalade des 8 districts « collèges » doivent avoir les résultats de leurs rencontres de district).

En fonction du lieu retenu le 05/03/23 et/ou le 12/03/23 Préparation du championnat départemental collèges (sur convocation).

LES DIFFERENTES FORMULES DE COMPETITION

(voir règlement détaillé sur la fiche sport national «Escalade» [ici](#))

Equipes Lycées :

Minimes-Cadets-Juniors-Seniors (un seul senior autorisé par équipe).

Equipe de 4 compétiteurs (parité obligatoire 2G+2F) + 1 jeune juge (niveau district au championnat départemental, niveau départemental au championnat d'académie et niveau académique au championnat de France)

+ 1 jeune coach à partir du championnat d'académie

Précision : le jeune juge est non compétiteur et il est possible de se faire « prêter » un jeune juge par un autre établissement si votre A.S. a pris part à la formation des jeunes juges dans l'année en cours.

Possibilité de participer au championnat départemental « hors classement » avec des équipes « non conformes » (au niveau de la mixité ou du jeune juge).

Au championnat d'académie et de France l'équipe devra obligatoirement avoir un jeune coach (qui sera un des 4 compétiteurs).

Les 5 premières équipes du championnat départemental 93 seront qualifiées au championnat d'Académie (2 équipes maximum par établissement). L'équipe championne d'Académie sera qualifiée pour le championnat de France (si une équipe excellence est 1^{ère}, l'équipe 2^{ème} sera également qualifiée).

Equipes Collèges :

Benjamins-Minimes-Cadets (un seul cadet autorisé par équipe)

Equipe de 4 compétiteurs (parité obligatoire 2G+2F) + 1 jeune juge (niveau district au championnat départemental, niveau départemental au championnat d'académie et niveau académique au championnat de France)

Précision : le jeune juge est non compétiteur et il est possible de se faire « prêter » un jeune juge par un autre établissement si votre A.S. a pris part à la formation des jeunes juges dans l'année en cours.

Possibilité de participer au critérium départemental (le 13 Mars matin) avec des équipes « non conformes » (au niveau de la mixité). Attention le critérium départemental n'est pas qualificatif au championnat d'académie.

Au championnat d'académie et de France l'équipe devra obligatoirement avoir un jeune coach (qui sera un des 4 compétiteurs).

A l'issue des phases de district, les 12 meilleures équipes « conformes » seront qualifiées au championnat départemental (le 13 Mars matin) et les 12 équipes suivantes (conformes et non conformes) seront qualifiées au critérium départemental (le 13 mars après midi ?).

Les 7 premières équipes du championnat départemental seront qualifiées au championnat d'Académie (2 équipes maximum par établissement). L'équipe championne d'Académie sera qualifiée pour le championnat de France (si une équipe excellence est 1^{ère}, l'équipe 2^{ème} sera également qualifiée).



DES FORMES NOUVELLES DE PRATIQUES ADAPTÉES AUX ATTENTES

RENCONTRES INTER-ETABLISSEMENTS

Afin de permettre à un plus grand nombre d'élèves de participer à une compétition, il a été décidé d'inciter les A.S. Escalade à organiser des rencontres inter-établissements. L'organisation, le lieu et les dates sont à définir par chacun, quelques exemples :

-2 établissements se rencontrent sur leur créneau d'entraînement habituel, une première fois chez l'un et une deuxième fois chez l'autre). Soit sous forme simplement d'entraînement en commun et de découverte d'un nouveau mur, soit sous une forme compétitive.

-plusieurs établissements se regroupent pour une rencontre amicale.

- plusieurs établissements se rencontrent et suivent le règlement « mouli games ».

Dans tous les cas, il faut informer votre coordonnateur de district de cette rencontre et lui envoyer un bilan (soit les résultats, soit le nombre de participants de chaque établissement). Vous pouvez aussi voir avec votre coordonnateur de district pour la prise en charge de gouters ou médailles.



VERS UNE GÉNÉRATION RESPONSABLE, ÉTHIQUE, SOLIDAIRE ET DÉMOCRATIQUE

FORMATION DES JEUNES JUGES

A chaque niveau de compétition le jeune juge est obligatoire dans l'équipe.

Retrouver le livret du jeune juge en Escalade en cliquant [ici](#)

Il est possible de se faire « prêter » un Jeune Juge d'un autre établissement si votre A.S. a pris part à la formation des Jeunes Juges.

Le QCM (+corrigé) concernant la formation district est sur le site www.unss.org Opuss (rubrique «escalade» et « SD »).

Niveau district :

1/ Chaque enseignant forme ses élèves dans son AS et fait passer le QCM aux élèves qui le souhaitent. Il transmet les notes QCM à son responsable « escalade » du district lors du 1^{er} trimestre (date à définir avec le responsable de district).

2) Evaluation pratique, pour les élèves qui ont réussi le QCM, au plus tard le **17 /01/2024**. Le responsable d'activité du district transmet ensuite les **résultats au plus tard le 17/01/24 au soir** : Notes QCM+Pratique au service départemental UNSS sd093@unss.org et audreycourrier@hotmail.com en indiquant les élèves ayant validé le niveau district.

Niveau départemental :

La certification départementale se fait soit à l'issue d'une journée de formation qui se déroulera le 07/02/24 à Stains et Bobigny ? (matin phase théorique et après midi phase pratique certificative). Soit en formation interne dans chaque AS puis certification pratique lors du championnat départemental. Pour pouvoir participer à cette journée les élèves doivent : avoir été certifiés jeune juge « district » et avoir une note minimale de 12/20 au QCM départemental. Ce QCM départemental est à demander à par mail à sd093@unss.org les professeurs devront le faire passer aux élèves intéressés qui ont validé le niveau district et ensuite ils n'inscriront à la formation départementale que les élèves ayant obtenu au moins 12/20 (les élèves inscrits recevront également des documents à lire avant la formation).

Niveau académique/national :

La certification académique se fera en amont du championnat académique uniquement pour les meilleurs Jeunes Juges départementaux qui sont qualifiés pour les championnats d'académie. Si vous n'avez pas d'équipe qualifiée au championnat académique vous pouvez tout de même venir avec un jeune juge afin qu'il puisse être certifié (prévenir auparavant le service régional sr-creteil@unss.org).

LE JEUNE COACH

Le jeune coach

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne. Le Jeune Coach est obligatoire à partir du niveau académique et il peut être compétiteur ou pas selon la composition initiale de l'équipe et le format de compétition. Il doit être identifié par un brassard orange. Il peut être d'une autre Association Sportive du même **Département**. Un Jeune Coach adjoint peut-être nommé afin qu'il intervienne quand le Jeune Coach titulaire est en situation de compétiteur.

Plus d'informations en consultant le livret du jeune coach/jeune capitaine Escalade [ici](#)



Union Nationale du Sport Scolaire

Parc départemental des Sports de Marville
51 avenue Roger Salengro - 93120 La Courneuve | 01 48 47 60 35

Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS 93
sur notre site internet www.unss93.org

Et sur notre application UNSS93

